



**LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO**  
**Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière**  
228, route 253 Sud, Saint-Malo (Québec) JOB 2Y0  
Téléphone : 819 658-2174 – Télécopieur : 819 658-1169  
Courriel : [saint-malo@axion.ca](mailto:saint-malo@axion.ca)  
Site Internet : [www.saint-malo.ca](http://www.saint-malo.ca)



## **AVIS IMPORTANT**

Monsieur Nicolas Plourde, inspecteur en bâtiment et en environnement vous recevra les ***lundis*** de 13 h à 17 h à partir de la semaine du 26 janvier 2015. À noter qu'il ne sera pas disponible le 23 mars 2015. Merci!

**DE PLUS, L'INSPECTEUR A 30 JOURS POUR ÉMETTRE VOTRE PERMIS.** Prévoyez demander à l'avance votre permis car un délai supplémentaire pourrait survenir à cause d'un règlement en vigueur ou d'une autorisation nécessaire (exemple : dérogation mineure ou zone verte, etc.).

Nous vous rappelons également qu'il est nécessaire d'obtenir un permis avant d'entreprendre toute construction et/ou toute rénovation, pour l'installation d'une piscine gonflable ou autre et/ou d'une fosse septique et/ou l'aménagement d'un champ d'épuration et/ou pour le creusage d'un puits artésien, etc.

Vous pouvez rejoindre, voir ou prendre un rendez-vous avec Monsieur Nicolas Plourde, inspecteur en bâtiment et environnement à l'hôtel de ville au 819 658-2174. Son adresse courriel à l'hôtel de ville est : [saint-malo.inspecteur@axion.ca](mailto:saint-malo.inspecteur@axion.ca)

**Saint-Malo**  
21 janvier 2015

**Édith Rouleau**  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

**(VERSO)**

## **EXTINCTEUR**

Si vous êtes intéressé à faire vérifier votre extincteur, vous pouvez venir rencontrer Monsieur Émile Audet le mardi 3 février 2015 entre 13 h et 16 h en face de l'Hôtel de ville au 228, route 253 Sud à Saint-Malo. Il vous y attendra pour faire la vérification et les ajustements nécessaires au bon fonctionnement de votre extincteur au coût d'entre 10 \$ et 20 \$, selon le service à fournir et si la durée de votre extincteur n'est pas expirée.

## **SEMAINE DE RELÂCHE**

Pendant la semaine de relâche, du lundi 2 mars au vendredi 6 mars, des activités se tiendront gratuitement au Centre des Loisirs de Saint-Malo.

### ***L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE.***

L'inscription des jeunes du secondaire sera à la polyvalente la Frontalière de 11 h 05 à 12 h 20 du 16 au 18 février à la place publique. Pour les jeunes du primaire, les inscriptions se feront par envoi aux parents via le sac d'école.

Pour voir le calendrier des activités, vous pouvez consulter le site Internet de la Municipalité au [www.saint-malo.ca](http://www.saint-malo.ca).